

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenants Marché "Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Les Ptit's mômes_Cerizay"
Lots 1, 3, 4, 5 et 9

Décision D-2023-218

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6°, L 2194-3, R.2194-8 et R ;2192-2 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2022-281 en date du 15 décembre 2022, attribuant le marché 2022_27_MAP3 « Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Cerizay » ;
- **Vu** la notification du lot 1 Gros-Œuvre à EGDC,79140 Cerizay, le 13 janvier 2023
- **Vu** la notification du lot 3 Menuiseries intérieures à la SARL GONNORD, 79140 Cerizay le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** la notification du lot 4 Cloisons sèches-Plafonds plaques de plâtre à la SARL GONNORD, 79140 Cerizay le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** la notification du lot 5 Plafonds suspendus à la SARL Techni Plafonds, 85290 Mortagne sur Sèvre le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** la notification du lot 9 Plomberie sanitaires chauffage à la SARL FBM, 79300 Bressuire le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** l'avenant n°1 au lot 1 actant une augmentation du montant du marché ;
- **Vu** l'avenant n°1 au lot 3 actant une augmentation de montant du marché ;
- **Vu** l'avenant n°2 au lot 3 actant une augmentation de montant du marché ;
- **Vu** l'avenant n°3 au lot 3 actant une diminution du montant du marché ;
- **Vu** l'avenant n°1 au lot 4 actant une augmentation du montant du marché ;
- **Vu** l'avenant n°1 au lot 9 actant une augmentation du montant du marché ;
- **Considérant** la nécessité de modifier des travaux à la demande du maître d'ouvrage.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant au marché 2022_27_MAP3 « Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Cerizay », ayant pour objet de modifier le montant du marché comme suit (pour les lots listés ci-dessous)

Lot	Titulaire	Avenants	Montant HT	Montant TTC
1/ Gros Œuvre	EGDC ZI du Longchamp BP 50305 79143 CERIZAY Siret 265201260097	Montant initial du marché	71 030,85 €	85 237,02 €
		Montant après avenant 1	78 431,15 €	94 117,38 €
		Montant avenant 2	-253,00 €	-303,60 €
		Montant après avenant 2	78 178,15 €	93 813,78 €
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 2	10,06 %	
3/Menuiseries intérieures	SARL GONNORD 93 Avenue du 25 Août 1944 BP 60333 79143 CERIZAY CEDEX Siret 32002955600018	Montant initial du marché	93 842,86 €	112 611,43 €
		Montant après avenant 1	98 111,91 €	117 734,29 €
		Montant après avenant 2	99 598,28 €	119 517,93 €
		Montant après avenant 3	97 075,98 €	116 491,17 €
		Montant avenant 4	284,08 €	340,90 €
		Montant après avenant 4	97 360,06 €	116 832,07 €
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 3	3,75 %	
4/Cloisons sèches – Plafonds plaques de plâtre	SARL GONNORD 93 Avenue du 25 Août 1944 BP 60333 79143 CERIZAY CEDEX Siret 32002955600018	Montant initial du marché	62 739,72 €	75 287,66 €
		Montant après avenant 1	67 228,61 €	80 674,33 €
		Montant avenant 2	-2 491,95 €	-2 990,34 €
		Montant après avenant 2	64 736,66 €	77 683,99 €
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 2	3,18 %	
5/Plafonds suspendus	SARL Techni Plafonds 113 rue de Maunif 85290 MORTAGNE SUR SEVRE Siret 45103908500027	Montant initial du marché	13 713,39 €	16 456,07 €
		Montant avenant 1	1 630,63 €	1 956,76 €
		Montant après avenant 1	15 344,02 €	18 412,83 €
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 1	11,89 %	
9/Plomberie Chauffage ventilation	FBM SARL ZI n°4 St Porchaire 19 rue Lavoisier 79300 BRESSUIRE Siret : 49258272100014	Montant initial du marché	115 316,77 €	138 380,12 €
		Montant après avenant 1	116 361,77 €	139 634,12 €
		Montant avenant 2	3 265,00 €	3 918,00 €
		Montant après avenant 2	119 626,77 €	143 552,12 €
		Pourcentage d'écart introduit par l'avenant 2	3.74%	

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présents avenants.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses de la manière suivante : Budget Principal, section d'investissement

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **03 OCT. 2023**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**



Transmis en préfecture le**03 OCT. 2023**.....

Notifié ou publié le**03 OCT. 2023**.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.